Bienvenue à l'âge de la majorité !

Vous venez d'avoir 18 ans. Vous êtes devenu un citoyen à part entière. À l'occasion de la remise de votre carte d'électeur, la Ville de Lagny-sur-Marne vous présente les principes fondamentaux de la République, vos droits ainsi que vos devoirs à travers "le Livret du Citoyen".

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

> *Le drapeau de la France, appelé* ***drapeau tricolore*** *est né de la réunion, sous la Révolution française de 1789, des couleurs du roi (blanc) et de la Ville de Paris (bleu et rouge).*

Une devise

“Liberté, Égalité, Fraternité”. Les deux premiers termes figurent dans la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789. Le dernier terme fait son apparition sous la Seconde République, en 1848, époque à laquelle l’esclavage est définitivement aboli dans les territoires d’outre-mer.

- **Liberté.**

D’opinion et d’expression
— *“La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l’abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.”* — **Extrait de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789.**

De culte
— *“La République assure la liberté de conscience et elle garantit la liberté de culte.”* — **Extrait de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l’État.**

D’entreprendre
— *“La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l’exercice des droits naturels de chaque homme n’a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.”* — **Extrait de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789.**

De se syndiquer
— *“Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l’action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.”* — **Extrait du préambule de la Constitution de 1946.**

• Égalité.

Devant la loi
— *Nous sommes tous égaux devant la loi sans distinction d'origine ou de religion* (principe inscrit dans la Constitution de 1958). —

Devant le suffrage
— *Une personne, une voix.* —

Des sexes
— *"La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme."* — **Extrait du préambule de la Constitution de 1946.**

Des chances
— *"Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux [la loi], sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents."* — **Extrait de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.**

• Fraternité.

La fraternité est un principe fondateur du vivre ensemble :

Entraide
La loi du 22 mai 1946 pose le principe de la généralisation de la sécurité sociale à l'ensemble des citoyens.

Famille
— *"La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement."* — **Extrait du préambule de la Constitution de 1946.**

Engagement citoyen
Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut exercer une mission d'intérêt général dans le cadre du service civil volontaire.

Solidarité
— *"Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. "* — **Extrait du préambule de la Constitution de 1946.**

Des textes fondateurs.

La République est fondée sur de grands textes qui expriment les valeurs de la France. En voici quelques extraits.

• La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

— "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits." —

— "Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression." —

— "La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse." —

• Le préambule de la Constitution de 1946.

— "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances." —

• La constitution de 1958.

— "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances." —

— "La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et également par la voie du référendum." —

— "Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie." —

- **La charte de l'environnement de 2004.**

— "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" —

— "Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement." —

- **Le code civil.**

— "Article 1382 : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. " —

— "Article 1383 : Chacun est responsable du dommage qu' il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence." —

> *Journée révolutionnaire parisienne devenue fête nationale,* ***le 14 Juillet*** *commémore la* ***fête de la Fédération (le 14 Juillet 1790)*** *et non la prise de la Bastille du* ***14 Juillet 1789.***

La démocratie.

Vous êtes majeur dès vos 18 ans. Cette majorité vous confère des droits et devoirs.

- **Le droit de vote.**

Vous avez la possibilité de participer aux différents scrutins et ainsi de prendre part à la vie démocratique française et européenne.

> *« **Marianne** incarne la République Française. Apparue sous la Révolution, elle a pu prendre les visages d'actrices célèbres. »*

Marianne, Salle des Mariages - Hôtel de Ville

5 ans

Aux élections nationales

Vous élisez :

— le Président de la République.
— les députés.

6 ans

Aux élections locales

Vous élisez :

— les conseillers municipaux.
— les conseillers départementaux.
— les conseillers régionaux.

5 ans

Aux élections européennes

Vous élisez :

— les députés européens

— Les élections locales, nationales et européennes se déroulent au suffrage universel direct. —

La démocratie (suite).

• La majorité civile.

C'est l'âge où vous êtes juridiquement considéré comme pleinement capable et responsable par la communauté nationale. Vous êtes libre de conclure des contrats et de gérer vous-même vos ressources.

— Dès votre majorité, vous êtes seul responsable vis-à-vis de vos professeurs et employeurs mais aussi le seul à décider et à assumer votre orientation scolaire, professionnelle... —

• La majorité matrimoniale.

Vous avez le droit de vous marier sans autorisation de vos parents ou tuteurs.

• La majorité pénale.

À 18 ans, vous ne relevez plus du juge pour enfants ni de la cour d'assises des mineurs. Mais de toutes les juridictions *(tribunal correctionnel, cour d'assises…)*. Vous êtes soumis aux mêmes peines que les autres adultes.

> *« À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, **la Marseillaise** s'est imposée progressivement comme l'hymne national de la France. »*

Droits civiques.

Ces droits désignent les libertés individuelles accordées à tous citoyens par la loi.

— le droit de vote.
— l'éligibilité *(le droit de se porter candidat à une élection et d'être élu).*
— le droit d'exercer une fonction juridictionnelle *(juge...).*
— le droit de représenter ou d'assister une partie devant la justice.
— le droit de témoigner en justice.

— Les droits civiques peuvent être retirés à un individu par décision judiciaire pour certaines infractions (crimes ou délits), en raison de leur gravité. —

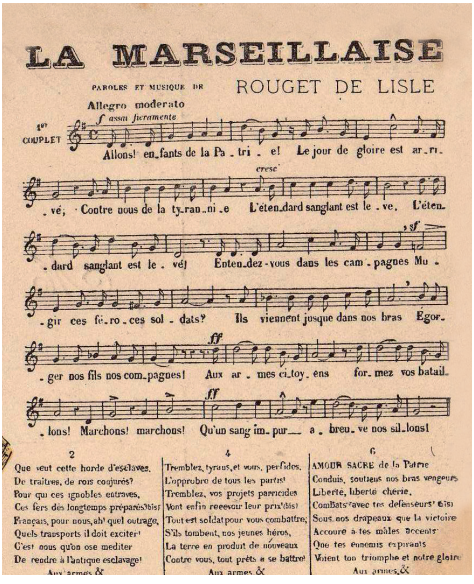

LA MARSEILLAISE

PAROLES ET MUSIQUE DE ROUGET DE LISLE

Allegro moderato

1er COUPLET

Allons! enfants de la Pa_tri_e! Le jour de gloire est ar_ri_vé, Contre nous de la ty_ran_mi_e L'éten_dard sanglant est le_vé, L'éten_dard sanglant est le_vé! Enten_dez-vous dans les cam_pagnes Mu_gir ces fé_ro_ces sol_dats? Ils viennent jusque dans nos bras Egor_ger nos fils nos com_pagnes! Aux ar_mes ci_toy_ens for_mez vos batail_lons! Marchons! marchons! Qu'un sang im_pur_ a_breu_ve nos sil_lons!

2
Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois coalisés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés?
Français, pour nous, ah! quel outrage,
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose meditер
De rendre à l'antique esclavage!
Aux armes &c.

4
Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis!
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix!(bis)
Tout est soldat pour vous combattre;
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous, tout prêts à se battre!
Aux armes &c.

6
AMOUR SACRÉ de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents!
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!
Aux armes &c.

Les devoirs du citoyen.

• Respect de la loi.

Les citoyens doivent respecter les lois pour deux raisons :

Tout d'abord parce qu'ils en sont indirectement les auteurs :
— l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 précise que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants (les parlementaires) et par la voie du référendum. —

Ensuite parce qu'il s'agit de permettre une vie en société organisée et d'éviter le développement de la loi "du plus fort".
— L'obligation pour tous les citoyens de respecter les lois est la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective. —

Le non-respect des lois constitue toujours une faute qui, le cas échéant, peut conduire à de lourdes sanctions pénales.

• Fraternité.

Les devoirs d'un citoyen envers les autres sont de nature juridique et morale :

Chaque citoyen doit respecter les droits des autres :
— la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 établit que "l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits" (art. 4).

Mais les devoirs des citoyens les uns envers les autres ne se limitent pas à des obligations juridiques. Ils reposent

également sur une dimension morale : il s'agit de faire preuve de civisme et de civilité pour rendre supportable la vie en société. La politesse, le respect, la capacité à venir en aide à une personne en difficulté sont des éléments capitaux pour une citoyenneté vécue au quotidien. —

• Payer l'impôt.

Le principe de l'impôt est prévu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : *"Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés" (art. 13).*

• Le service national.

Depuis la levée en masse des Français de 1792, afin de défendre "la Patrie en danger" et de renforcer l'armée française, le devoir de défense du territoire est lié à la citoyenneté. Tout Français est donc susceptible d'être mobilisé afin de défendre le territoire national, ou, plus largement, de se battre pour son pays.

La personne mobilisée, refusant de se rendre là où elle a été affectée, ou quittant le combat, peut être poursuivie pour fait de désertion, *aujourd'hui sanctionné par la réclusion criminelle à perpétuité.*

La journée d'appel.
En France, la conscription et le service national ont été réformés par la loi du 28 octobre 1997. *Ils ont fait place à une journée d'appel de préparation à la défense pour les garçons et les filles âgés de 18 ans afin de les sensibiliser aux enjeux et à l'organisation de la défense.*

— "L'appel sous les drapeaux peut cependant être rétabli si la défense de la nation le justifie." —

En savoir plus : **www.service-public.fr**

Grâce au Livret du Citoyen.

Vous venez de prendre connaissance de vos principaux droits et devoirs, liés a vos nouvelles responsabilités. **Désormais informés, à vous d'exercer votre citoyenneté !**

Signature du Maire *Signature du titulaire*

> *Sur l'arcade, qui conduit à l'Hôtel de Ville, est inscrit* ***le souvenir le plus précieux*** *que la Ville ait* ***conservé de la période révolutionnaire en 1792.***